



Embargo : 9 mars 2021 à 17h00

Label Intégration CNIP- OAI 2020 : 24 entreprises nommées « coup de cœur »

Depuis 2013, le Centre Neuchâtois d'Intégration Professionnelle (CNIP) est mandaté par les Offices de l'assurance invalidité (OAI), en sus de ses activités de formation, pour coacher leurs assurés ayant suivi ou suivant une formation au CNIP.

Le coaching se déroule dans le cadre de stages ou de formation duale en entreprise.

Cette mesure assure un accompagnement professionnel qui permet une consolidation de la formation acquise au CNIP en milieu industriel, ainsi qu'un suivi social lors du déroulement des stages (voir <https://www.cnip.ch/nos-prestations/oai/coaching>).

Le CNIP a créé un réseau de plus de 300 entreprises partenaires dans tous les cantons romands. Chaque année, elles sont très nombreuses à prendre des personnes en stage, voire à les engager.

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, elles ont été au nombre de 24 (13 dans le canton de Neuchâtel, 7 dans le canton de Vaud, 2 dans le canton de Berne et 2 dans le canton de Fribourg) à offrir 2943 jours de stages au total (3020 en 2019).

C'est tout à fait remarquable en regard des conditions particulières dans lesquelles les entreprises ont travaillé l'année dernière.

Le CNIP a donc décidé, afin de les remercier et de saluer leur action en faveur de personnes en réinsertion, de remettre à chacune d'entre elles, un Label spécial « Coup de cœur ».

Par ailleurs, le taux de réinsertion (à savoir le nombre de personnes ayant trouvé un emploi au dernier jour de leur stage par rapport au nombre de stagiaires ayant terminé leur stage pendant la période de référence) se monte à 41,67% (56,25% en 2019).

Ce taux tout à fait honorable est aussi le résultat de l'excellente collaboration entre les deux partenaires que sont le CNIP et les Offices AI des différents cantons qui ont une attitude d'ouverture et d'engagement très forte permettant d'atteindre avec succès les objectifs déterminés ensemble.

Afin de souligner l'investissement citoyen des entreprises qui mettent en place des stages, le CNIP, en collaboration avec l'OAI-NE, avait l'habitude de réunir lors d'une petite cérémonie les différents partenaires et de remettre à cette occasion le « Label Intégration » de l'année à toutes les entreprises nominées.

Ce printemps, il n'est pas possible d'organiser la version 2020 de cet évènement comme habituellement.

Toutefois une petite cérémonie a été maintenue ; celle-ci aura lieu le **mardi 9 mars à 16h30**, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat J.-N. Karakash et avec la participation de M. F. Nemeti, directeur de la CNCI, M. G. Jeannet, directeur de l'OAI-NE et de M. T. Nguyen, directeur du CNIP.

Cette manifestation pourra être suivie **en direct via le site** <https://www.cnip.ch/> .

C'est à cette occasion que sera dévoilée la liste des entreprises nominées ainsi que le palmarès 2020.

Un classement est réalisé selon un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs et, parmi toutes les entreprises récompensées, des prix d'excellence sont attribués à 3 d'entre elles qui ont fait preuve d'un engagement particulier.

Ce classement est validé par un jury formé d'un représentant de l'OAI-NE, d'un membre du Conseil du CNIP et du directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie.

Annexe : liste des entreprises labellisées 2020

Couvet, le 5 mars 2021

Pour davantage d'informations sur les activités du CNIP :

<https://www.linkedin.com/company/cnip-centre-neuchatelois-d-integration-professionnelle>